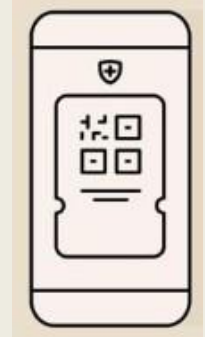




Suite aux décisions politiques fédérales et diocésaines, les nouvelles mesures sanitaires sont applicables du 13 septembre 2021 au 24 janvier 2022

**Unité pastorale
Notre-Dame de l'Evi
Gruyères**



Plus de 50 personnes, en intérieur, avec certificat COVID
(vaccin, test PCR ou test rapide antigénique)

Messes, funérailles, mariages, baptêmes :

Le certificat Covid est requis pour tous les participants de plus de 16 ans.

- Présentation du certificat Covid
- Port du masque non obligatoire, mais recommandé pour les enfants à partir de 12 ans n'ayant pas de vaccin
- Désinfection des mains

Il incombe à la paroisse de vérifier la validité des certificats Covid.



Jusqu'à 50 personnes, en intérieur, sans certificat COVID
(l'église ne peut être occupée qu'au 2/3 de sa capacité) :

- Port du masque obligatoire dès 12 ans et désinfection des mains
- Collecte des données (traçage)
- Intervenants (prêtre, sacristain, servants de messe, organiste, etc.) et tous les enfants sont compris dans les 50 personnes
- Les détenteurs du certificat Covid doivent également porter le masque

Il incombe à la paroisse d'assurer le traçage.